

Compte rendu de la séance du lundi 04 novembre 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Florent CLAUDON

Ordre du jour:

Projet de logements :

- point sur les subventions
- clause insertion

ONF :

- Propositions des coupes 2025
- Contracts d'approvisionnement

MMD54 :

- Signature d'une convention avec le Conseil départemental

Octroi d'une subvention à l'Association de la Combe

Bons d'achat fin d'année

Affaires diverses

Délibérations du conseil:

PROJET LOGEMENTS (2024_020)

Monsieur COSSETTINI, architecte en charge de la rénovation des locaux de la mairie et logements fait un point sur l'avancé du projet.

Au vu de ces informations, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUHAITE poursuivre le projet de rénovation des locaux de la mairie et logements

VALIDE le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 87 751€

S'ENGAGE à ce qu'une clause d'insertion soit intégrée aux marchés travaux sur le lot plâtrerie isolation, par tranche de 10 000€ HT, l'entreprise attributaire devra réaliser 8 heures d'insertion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et demande de subvention.

ONF - PROPOSITIONS DE COUPES 2025 (2024_021)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les parcelles 13 et 14

Ces travaux seront confiés à l'Entreprise RUER et vente de 50 stères à l'amiable à l'Entreprise RUER

FIXE la taxe d'affouage à 85 €

AUTORISE le maire à signer le contrat avec l'entreprise RUER pour le débardage et l'abattage des grumes

Le montant de l'abattage s'élève à 12.70 € HT le m3, 9.80 € HT le m3 pour le débardage et 90 €/heure pour le câblage.

AUTORISE le maire à signer le devis avec l'ONF pour la maîtrise d'œuvre

MAINTIENT Éric CHIARAVITA, Jérôme CORBE, Franck VIGNERON comme garants

DIT que les inscriptions pour l'affouage 2024-2025 se feront en mairie jusqu'au 3 décembre 2024

MMD54 - RENOUVELLEMENT CONVENTION (2024_022)

Madame la 1ère adjointe informe qu'il convient de reconduire la convention d'assistance technique avec le Conseil départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire dont le renouvellement de la convention avec le Conseil départemental

SUBVENTION ASSOCIATION DE LA COMBE (2024_023)

Madame la 1ère adjointe informe le conseil municipal d'une facture honorée par l'association de la Combe à l'occasion de la manifestation organisée le 15 septembre 2024

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association de la Combe afin de lui rembourser cette facture

DIT que cette subvention sera imputée au compte 204 et sera versée sur présentation de la facture

BON D'ACHAT DE FIN D'ANNEE 2024 (2024_024)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un bon d'achat, réservés aux personnes de – de 16ans, et aux + de 70 ans, et ayant résidées dans la commune de St Remy aux bois depuis le 1er janvier de l'année en cours. Sauf exception pour les nouveaux nés, nés pendant l'année dont les parents résident dans la commune depuis le 1er janvier.

Bons d'achats de 35€ carte Leclerc, épicerie Grosjean ou boucherie Gérardin suivant administrés

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 623

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

AFFAIRES DIVERS

- Il est prévu d'installer les décorations de Noël fin novembre
- Il faut élaguer les tilleuls avant la fin de l'année

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochain conseil municipal : le 13 décembre 2024 à 20h30

